

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3149

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Chemin de Champlong - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3149**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Chemin de Champlong - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet de requalification du chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Phase 2 - par délibération n° 2017-2246 du 6 novembre 2017.

II - Rappel

Cette voie est une voie de transit qui permet de faire la liaison entre plusieurs équipements publics (école, stade) et qui aboutit dans sa partie basse sur le 9^e arrondissement de Lyon.

Un 1^{er} tronçon du chemin de Champlong, situé entre la rue de Serpoly et le chemin des Combes, a été aménagé en 2014, dans le cadre de la précédente PPI 2008-2014.

Sur le 2^{ème} tronçon situé au sud de la 1^{ère} tranche réalisée, on constate des vitesses élevées et une absence de cheminement piétons et modes doux.

III - Projet

Le projet prévoit sur environ 330 m linéaires :

- des acquisitions foncières sur 10 tènements représentant une surface totale de 718 m²,
- l'élargissement de la voie avec reconstruction des murs de clôture et mise en place d'alternats,
- la création d'un trottoir de 4 m permettant l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,5 m de largeur,
- la construction d'un plateau ralentisseur au carrefour avec la rue de la Chaux.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de 1 250 000 € lors du Conseil du 6 novembre 2017.

IV - Coûts supplémentaires

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 160 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Ces coûts supplémentaires sont dus à la modification des ouvrages de soutènement. La technique initialement envisagée ne peut être mise en œuvre. Ces difficultés ont été décelées lors des travaux d'élargissement.

V - Planning

Les travaux sont réalisés de juillet 2018 à mai 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification du chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 160 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 160 000 € TTC en 2019 en dépenses sur l'opération n° 0P09O5378.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est ainsi porté à 1 410 000 € TTC en dépenses pour le budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.